

Nouvelles Brèves

Mairie



RESPECT DU CODE DE LA ROUTE A L'INTERIEUR DU VILLAGE

Il est régulièrement constaté, en différents endroits du village (**place du Mail, rue des Écoles, rue de Plaisance, place de l'Église**), que des personnes circulant en voiture ou à bicyclette ne respectent pas les panneaux de sens interdit. En cela, ils mettent leur vie et celle des autres usagers en danger. Si des panneaux ont été placés pour interdire la circulation dans tel ou tel sens, c'est pour la sécurité de ceux qui empruntent lesdits tronçons, et non pour ennuyer qui que ce soit. Pour votre sécurité, merci de faire confiance à ceux qui ont estimé les risques potentiels et de respecter le Code de la route, quel que soit votre moyen de transport.

ENTRETIEN DES HAIES ET VEGETAUX EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Il est rappelé que les propriétaires de terrains riverains des voiries et des espaces publics doivent veiller à ce que les végétaux plantés dans leur propriété ne débordent pas trop sur l'emprise publique. En cas de débordement excessif, il leur appartient de réaliser, ou de faire réaliser, la taille nécessaire.

ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVATIFS

Les propriétaires de terrains privés en agglomération ont l'obligation d'en assurer l'entretien pour ne pas créer de nuisances au voisinage (prolifération de végétaux, d'animaux ou de reptiles, par exemple).

Arrêtés municipaux consultables en Mairie :

- N° 43/2003 du 2 décembre 2003
- N° 30/2012 du 23 avril 2012

LA MARCHE ROSE

L'association *Gymnastique et détente selloise* organise le **dimanche 20 octobre 2013**, avec le soutien de l'association *Les Raboliots*, une randonnée pédestre dénommée « la Marche rose ». Les bénéfices seront entièrement reversés à la Ligue contre le cancer.

Cette randonnée s'inscrit dans le cadre des manifestations « d'octobre rose ». Le mois d'octobre, choisi comme mois de la sensibilisation au cancer du sein, est une campagne internationale annuelle organisée par de grandes fondations caritatives luttant contre le cancer du sein.

Le but de ces manifestations est, d'une part, d'augmenter la prise de conscience de cette maladie qui touche de plus en plus de femmes, et, d'autre part, de récolter des dons permettant d'aider à trouver de nouveaux traitements, encore plus efficaces, pour lutter contre ce fléau.

Pour toutes ces raisons, n'hésitez pas, petits et grands, à venir marcher pour cette bonne cause.

Deux parcours seront proposés : 7 et 10 km. Départ à 9 heures au gymnase.

BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté préfectoral n° 99.3653 du 26 novembre 1999

Travaux :

- jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Animaux :

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les dispositions pour préserver la tranquillité des voisins.

ANIMAUX ERRANTS

Les propriétaires d'animaux sont informés que la commune de Selles-Saint-Denis a renouvelé la convention avec le Refuge animalier de Sologne de Salbris, pour y permettre le placement des animaux errants recueillis sur la voie publique. Nul n'est à l'abri d'une fugue de son compagnon chien ou chat. Pour éviter les complications d'un retrait de l'animal placé en fourrière, il est recommandé de signaler en Mairie, sans attendre, la fugue de cet animal, et de le doter d'un moyen d'identification lisible.

FESTIVITÉS de SEPTEMBRE

- **Samedi 7:** Concours de Pêche- Amicale des pêcheurs- Plan d'eau du Jardin d'entreprises ;
- **Samedi 14:** Tournoi de pétanque- DRS Football- Stade Christophe BEDARD ;
- **Samedi 21:** Concours de Pêche - Amicale des pêcheurs Plan d'eau du Jardin d'entreprises ;
- **Dimanche 22 :** Concours de Pétanque – Amicale des Boulistes – Au boulodrome à la salle des fêtes ;
- **Jeudi 26 :** Repas des adhérents UNRPA à la salle des fêtes.